

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 28 octobre 2014

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

**Mairie d'ASQUINS**

## **PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE**

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 27 octobre 2014** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

**Étaient présents** : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjoints au Maire, M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Jean-Claude CORSIN, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

**Était absent** :

**Était excusé** : M. Thierry CHANTEREAULT (pouvoir à M. COTTIN)

**Secrétaire de séance** : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 19 heures 00.

En préambule Madame le Maire fait le point sur le terrible incident qui s'est passé à la boulangerie de Vézelay puisque certains ont pensé que c'était à elle d'agir. Elle explique que les mains courantes n'existent plus et que tant qu'il n'y a pas un incident troublant l'ordre public il est impossible d'intervenir chez quelqu'un. Aussi sachant que M. le Maire de Vézelay était absent, il aurait fallu que son représentant fasse un placement d'office le mercredi ou le jeudi précédant l'évènement lors des agressions verbales qui ont eu lieu dans les rues de Vézelay. Mme le Maire rappelle qu'elle ne peut pas intervenir sur une autre commune que la sienne mais que malheureusement elle a déjà été obligée de faire des placements d'office.

**I-CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE CANALISATION D'EAU POTABLE RUE SAINT-MARTIN ET AUTORISATION POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES :**

Mme le Maire fait lecture des deux devis comprenant l'installation de la canalisation passant sous la départementale et celle traversant toute la rue Sain-Martin.

Entreprise LEMOINE : total 24 638,00 € H.T.

Entreprise DOUILLE : total 24 378,50 € H.T.

Résultat du vote à bulletin secret :

1 NUL

Entreprise LEMOINE : 4

Entreprise DOUILLE : 6

L'entreprise DOUILLE a été retenue. Mme le Maire explique que l'entreprise LEMOINE aura les travaux à réaliser derrière la salle des fêtes.

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil afin qu'elle puisse solliciter des aides financières. Accepté à l'unanimité.

**II-CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES ET AUTORISATION POUR DEMANDES DES SUBVENTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES :**

Mme le Maire fait lecture des trois devis :

Atelier ARCHIPAT : 13 750 € H.T.

M. Antoine LERICHE : 8 200,00 € H.T.

2 BDM : 21 769,00 € H.T.

M. CLAVEL précise qu'après avoir étudié chaque proposition il lui semble que celle de M. LERICHE est la plus détaillée et la mieux expliquée.

Le résultat du vote à bulletin secret a été le suivant :

Atelier ARCHIPAT : 1 voix

M. Antoine LERICHE : 10 voix

2 BDM : 0

L'étude de M. LERICHE a été retenue.

**III-CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE SAUVEGARDE SUR LE MONUMENT AUX MORTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :**

Mme le Maire explique que le monument aux morts doit avoir des blocs de pierre remplacés. Elle précise qu'une subvention sera demandée au Ministère de la Défense et que par contre le montant à régler est toujours exempt de T.V.A. pour toute restauration ou création d'un monument aux morts.

Mme le Maire fait lecture des deux devis :  
 SARL Lairot Père et Fils : 7 920,80 € H.T.  
 L'atelier Saint Fiacre : 6 530,00 € H.T.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :  
 SARL Lairot Père et Fils : 1 voix  
 L'atelier Saint Fiacre : 10 voix.

Donc l'atelier Saint Fiacre a été retenu.

Madame le Maire demande au conseil, l'autorisation de faire la demande de subvention. Accepté à l'unanimité.

#### **IV-CHOIX DU LOCATAIRE POUR LE PRESBYTÈRE :**

Mme le Maire fait état d'une proposition de M. CLAVEL qui proposait de transformer le presbytère en gîte.

Mme le Maire explique qu'il faudrait payer les heures d'astreinte pour attendre les loueurs plus celles pour le ménage, celles pour accueillir les gens et faire l'état des lieux à l'arrivée comme au départ, donc avec les charges d'un salaire la rentabilité ne serait plus aussi intéressante que cela.

Vote à main levée pour une durée de trois ans : accepté à l'unanimité.

Mme le Maire propose que le bail de location soit fait par un notaire. Accepté à l'unanimité.

Madame le Maire soumet au conseil la proposition de 550€ hors charges pour le loyer du presbytère, avec versement d'un mois d'avance. Accepté à l'unanimité.

Madame le Maire fait lecture des 4 candidatures :

- le sculpteur Gilles CATELIN
- Elise LAPORTE et Rémi DEVILLIERS
- Yann NORIS
- Patrice BEAUPIN

Résultat du vote à bulletin secret :

- le sculpteur Gilles CATELIN : 1 voix
- Elise LAPORTE et Rémi DEVILLIERS : 6 voix
- Yann NORIS : 1 voix
- Patrice BEAUPIN : 2 voix
- 1 blanc

La candidature de mademoiselle Elise LAPORTE et Monsieur Rémi DEVILLIERS est retenue sous réserve de l'acceptation par ces derniers du montant du loyer et des conditions élaborées par le notaire pour la location.

En cas de refus, la location sera proposée à Monsieur Patrice BEAUPIN, car venant en deuxième position.

#### **V-DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Madame le Maire rappelle qu'il faut 3 membres titulaires et 3 membres suppléants tout en sachant que le maire est le président d'office et que Messieurs Claude CLAVEL, Patrice MERCIER et Olivier DIZIEN sont titulaires et que Messieurs Michel COTTIN et Thierry VEYSSIÈRE sont suppléants. Monsieur Norbert LIBERCIER se propose d'être le troisième suppléant. Accepté à l'unanimité.

#### **VI-ENTÉRINER LA DÉCISION MODIFICATIVE SUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN :**

Madame le Maire propose d'entériner la décision modificative sur la procédure de révision des statuts de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan pour les compétences suivantes :

- aménagement numérique du territoire
- gestion des crèches
- office du tourisme

Accepté à l'unanimité.

#### **VII-PRISE DE POSITION DU CONSEIL VIS-À-VIS DE L'OPÉRATION GRAND SITE :**

Madame le Maire rappelle au conseil que les membres des diverses commissions sont en train de créer un cadre de mise en valeur paysagère et architecturale sur 18 communes dans le but de l'Opération Grand Site. Le village est en partie classé et inscrit, il sera à la fin de l'opération certainement complètement un site classé ou aucune marge de manœuvre ne sera possible. Madame Françoise GAZEL CHARLIER fait lecture de ce qu'il faudra faire pour sortir du grand site :

- 1) Informer le président de la CCAVM, Monsieur Pascal GERMAIN, de la décision de se désolidariser (votée par le conseil municipal)
- 2) Informer le président du comité de l'OGS, Monsieur Christian GUYOT, maire de St Père
- 3) Informer le préfet  
Exprimer les décisions qui justifient cette décision. A partir de ce moment une enquête publique sera réalisée et enfin, un arrêté sera pris pour redéfinir le périmètre du Grand Site.

Vote à bulletin secret pour se désolidariser du Grand Site :  
 1 BLANC  
 2 POUR LE GRAND SITE  
 8 POUR LA DÉSOLIDARISATION

Madame le Maire explique qu'une réunion de travail sera réalisée autour de ce sujet et rappelle que les finances de la France sont au plus bas avec une dette de deux mille milliards et des rentrées de trois cents milliards, Aussi même si il est peut être prévu des aides européennes une réflexion sur l'avenir de cette opération doit se faire méticuleusement.

**VIII-PRISE DE POSITION DU CONSEIL VIS-À-VIS DU T.A.F.T.A. (Transatlantic Free Trade Aréa) (accord de partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement) :**

Madame le Maire explique que le 14 juin 2013 la commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier avec les Etats Unis d'Amérique le Transatlantic Free Trade Aréa (TAFTA) ou aussi appelée TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement). Cet accord prévoit que les législations en vigueur des 2 côtés de l'atlantique soit harmonisé pour faciliter le libre-échange sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants. Cet accord concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments et des précautions sanitaires, le règlement des différends privés-publics, le salaire minimum garanti, la qualité de l'alimentation et la sécurité alimentaire, les services publics, la création culturelle, la protection des consommateurs, les droits d'auteurs, l'épargne. Avec cet accord, l'agro-industrie d'Amérique du nord pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va avoir le plus d'effets négatifs. Les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ». Les normes sociales et environnementales impliquées en Europe n'existeront plus, il sera difficile d'interdire d'exploiter les gaz de schiste et l'utilisation des OGM. Donc c'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu. Même la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d' Exploitants Agricoles) est contre ce projet. Madame le Maire demande au conseil de voter pour prendre une motion négative vis-à-vis du TAFTA.

Accepté à l'unanimité.

**IX-PLAN DE COUPE DE LA FORÊT COMMUNALE – EXERCICE 2015 – MARTELAGE DES PARCELLES 2, 15 et 30.2 :**

Madame le Maire fait lecture d'une proposition d'un plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2015. L'ONF propose de marteler d'une part les parcelles 2 et 15 avec délivrance des petites futaies, vente des grosses futaies suivi par la délivrance des houppiers et d'autre part la parcelle 30.2 avec vente de la totalité de la coupe, c'est-à-dire

l'exploitation des pins noirs situés dans les cloisonnements d'exploitation espacés à 24 mètres de ceux situés dans les inter bandes. Les membres du conseil décident que les membres de la commission bois se réunissent avec Madame PICHON pour savoir l'avenir de la parcelle 16 avant que les semis ne soient complètement abimés. Le plan de coupe sera proposé de nouveau au prochain conseil. Monsieur Régis PERREAU demande d'appartenir à la commission des bois.

### **X-DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :**

Mme le Maire explique que cette décision modificative a pour but la réintégration dans le patrimoine communal de la valeur des parcelles du Chemin du Verger du Pain suite à la donation faite par les propriétaires suivants :

- Monsieur et Madame CHANTEREAULT Thierry pour 116€ (116 m<sup>2</sup>)
- Monsieur et Madame PANDIN Alain pour 77€ (77 m<sup>2</sup>)
- Consorts POMMIER pour 73€ (73 m<sup>2</sup>)
- Madame BUSSET Jeannine pour 98€ (98 m<sup>2</sup>)

Accepté à l'unanimité.

### **XI-QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Madame le Maire fait part d'une prochaine réunion sur le terrain avec le responsable de la voirie au niveau de la CCAVM et du représentant de l'entreprise ayant effectué les travaux de la Bouillère, de la Fontaine Bouillère et de la route des Chaumots. Il a été noté que le nettoyage n'avait pas été correctement réalisé, qu'il n'y avait pas 4 cm partout, qu'il existait des problèmes au niveau de certain caniveau et avaloir ainsi que pour le lissage à certains endroits. Monsieur VEYSSIÈRE souhaite que l'on demande pourquoi l'imperméabilisation a été oubliée sur la route des Chaumots et la présence de taches à plusieurs endroits ? Monsieur DIZIEN note aussi une faille par rapport au caniveau reliant la maison de Madame et Monsieur PAUPERT et de Madame PETIT, ainsi que le manque de signalisation durant les travaux. Madame le Maire fera remonter toutes ces questions et ces observations.

Madame le Maire fait part d'une bonne nouvelle. Pour mémoire le montant des travaux qui avaient été confiés à la CCAVM ont été estimés à 12 926.59€ HT, le Conseil Général attribue à la commune une subvention de 7 187€.

➤ M. Jean-Claude CORSIN demande au représentant de l'exploitation PICARD pourquoi deux camions de 40 tonnes ont traversé le pont qui ne peut en supporter que 15 tonnes. Monsieur Vincent PICARD en est conscient mais n'a pas la possibilité de transporter les gravillons commandés d'une autre manière et que la commune a elle aussi fait supporté au pont des lourdes charges quand elle a aménagé le parc des enfants. Madame le Maire est bien consciente du problème, le pont et le village ne sont plus adaptés aux poids et aux dimensions de certains

véhicules. Elle précise qu'elle relancera le maître d'œuvre afin qu'une première partie d'imperméabilisation du dit pont soit effectué fin 2015.

► M. Régis PERREAU demande ce que les employés municipaux doivent faire du panneau d'interdiction de stationner au niveau de la maison de Madame JOUANIN qui a été arraché ?

Madame le Maire lui dit que Monsieur COTTIN et elle-même iront sur place pour montrer le nouvel emplacement afin que Monsieur SPINOSI puisse se garer sans déranger l'entreprise LAIROT.

Monsieur PERREAU demande où en est le lampadaire du camping ? Madame le Maire rétorque qu'elle attend toujours le devis de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE.

Monsieur PERREAU demande que les banquettes de la cote de Liard soient arasées, que les anneaux où se trouve la lavande de l'entrée nord du village soient recentrés, qu'il faudra penser à changer un marronnier près du terrain de foot, enfin il demande si il est possible d'installer une haie derrière le monument aux morts afin de l'habiller. Monsieur PERREAU s'engage avec Monsieur COTTIN de faire un état des lieux lors des locations de la salle des fêtes et propose de prendre une caution. Madame le Maire proposera au prochain conseil de voter le montant de la caution.

► M. Thierry VEYSSIÈRE ayant participé à la réunion de la CCAVM du 15 octobre rappelle les missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Les missions de « base » (obligatoires) sont le contrôle dit « 1<sup>er</sup> diagnostic » (obligatoire) et le suivi de fonctionnement au bout de la période légale retenue par la collectivité (10 ans maximum), le contrôle de conception d'un ANC neuf ou réhabilité, le contrôle de réalisation ou d'implantation (avant remblaiement) d'un ANC neuf ou réhabilité et le contrôle diagnostic en cas d'une vente immobilière.

Les missions complémentaires (optionnelles) sont la réhabilitation groupée (pour la réalisation des travaux) et l'entretien. A ce jour, seule la commune de Pontaubert s'est dotée d'un SPANC avec l'ensemble des missions obligatoires et optionnelles.

Monsieur VEYSSIÈRE fait lecture des aides financières possibles : Au-delà du cadre de la compétence réhabilitation groupée, les aides complémentaires « peuvent » (à prendre avec précaution) être mobilisées par les propriétaires qui font procéder à des travaux de leur ANC. Il a été précisé que :

- l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) peut éventuellement apporter un soutien si le particulier remplit les conditions d'attribution (plafonds de ressources, type de travaux, degré d'urgence..). Ces demandes sont étudiées au cas par cas.
- le taux de TVA réduits de 10% peut s'appliquer (sous condition)
- la CAF ou les caisses de retraite peuvent apporter une aide (prêts à taux zéro..) sous condition de revenus et d'éligibilité
- les mutuelles peuvent également apporter une aide (sous condition)

- l'éco prêt à taux zéro (PTZ), dans le cadre d'une rénovation énergétique et globale (sous condition d'éligibilité, ressources..).

Monsieur VEYSSIÈRE précise que sa mise en place doit se faire pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 et qu'une réunion d'information aura lieu le mardi 25 novembre en matinée pour les secrétaires de mairie des secteurs du Vézélien et de l'Avallonnais.

Monsieur VEYSSIÈRE demande à ce que Monsieur MERCIER réfute certaines paroles qu'il a émises lors du dernier conseil. Monsieur MERCIER refuse par rapport à d'autres paroles qui lui ont déplues.

► M. Patrice MERCIER dénonce des vols de fleurs au cimetière, il a noté qu'en juillet 2 fourgons se trouvaient à l'intérieur un dimanche. Après avoir interrogé les personnes propriétaires des véhicules ces dernières lui ont répondu que c'était pour un travail commandé. Monsieur MERCIER demande si on ne pourrait pas fermer à clé le portail ? Madame le Maire lui explique que les entreprises de terrassement peuvent travailler aussi le samedi et la mairie étant fermée qui fera la permanence !

► M. Norbert LIBERCIER demande pourquoi Asquins est éclairé toute la nuit ? Madame le Maire explique que c'est par raison de sécurité le village est en effet un des moins cambriolé sur le secteur et de plus, pour les pompiers, le SMUR etc.. La visibilité est un facteur de rapidité. Monsieur LIBERCIER note aussi la présence de gravats et de sacs poubelles déversés sur la route de Givry et aux petites fontenottes.

► M. Michel COTTIN demande où en est la fermeture de la décharge route de Brosses, Madame le Maire précise que Monsieur Luc LE HUU est entrain de l'installer. Il faudra d'ailleurs voter un montant de caution au prochain conseil.

Monsieur COTTIN suggère que la commune pourrait offrir un plein de gasoil à Monsieur PERREAU pour son tracteur, ce dernier étant souvent utilisé en plus de celui de la commune pour les travaux communaux.

Monsieur COTTIN demande si la commune ne pourrait pas faire une proposition d'achat au propriétaire du terrain jouxtant la décharge afin d'agrandir celle existante.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire :  
Isabelle GEORGELIN




Le Secrétaire :  
Patrice MERCIER

